

CNC : nouvelles mesures en faveur de la production et de la distribution

Le conseil d'administration du CNC a adopté le 8 décembre des mesures en faveur des secteurs de la production et de la distribution pour les aider à traverser les deux périodes difficiles du couvre-feu et de la fermeture des salles.

- La mise en œuvre des barèmes surmajorés pendant la période du couvre-feu : Il s'agit de renforcer, par rapport à la mesure du plan de relance, la majoration des soutiens générés par les entrées salles, à la fois pour les producteurs et les distributeurs ;
- L'application d'une mesure consistant à abonder les recettes des distributeurs en ajoutant à chaque entrée réalisée en zone de couvre-feu entre les 17 et 29 octobre 2020 un complément de prix de 2,50 € (1,25 € pour les films identifiés « jeunesse », moins pénalisés par la suppression des séances du soir).
- Par ailleurs, le conseil d'administration a adopté une mesure d'indemnisation progressive des frais d'édition et de promotion payés par les distributeurs ayant sorti leurs films pendant le couvre-feu - ou ayant prévu de sortir des films jusqu'au 18 novembre 2020 inclus.

Plus d'informations ici.